

*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte*

*Direction
Mission Conseil en Gestion et Management*

Arrêté n° 2019 – SG / DEAL / 27

**Portant Subdélégation de Signature
(compétences fonctionnelles)**

Le directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU** l'arrêté interministériel du 28 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Joël DURANTON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, en qualité de directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°388/SG/DEAL/2018 du 2 mai 2018 portant délégation de signature au directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;
- VU** l'arrêté N° 2018 SGAR 787 du 20 août 2018 portant délégation de signature au directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte en qualité de service instructeur au sein de l'autorité de gestion pour les opérations subventionnées dans le cadre du programme opérationnel FEDER/FSE et du programme de Coopération Territoriale Européenne ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël DURANTON, Directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés à Monsieur Stéphane LE GOASTER, ICEPEF, Directeur Adjoint, ou en cas d'absence de Stéphane LE GOASTER, à monsieur Christophe TROLLE, ICTPE, adjoint au directeur.

Article 2 : Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Thierry HOFFMANN, Attaché Territorial, Secrétaire Général, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 1 a 1, 1 a 3, 1 a 4, 1 a 5, 1 a 7, 1 a 8, 1 a 9, 1 a 10, et 1 a 12 » et les titres de perception relatifs aux redevances d'occupation temporaire du domaine public maritime.

En cas d'absence de Monsieur Thierry HOFFMANN, Attaché Territorial, Secrétaire Général, délégation est donnée à Mme Ankilati CHANFI, AAE, Secrétaire Général adjointe à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud BOUDARD, IDTPE, chef du Service Développement Durable des Territoires, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 4 - 1 », codes « 2 b 1 » à « 2 b 3 », « 2 c 1 » et « 2 c 2 », et code « 2 a 1 ».

En cas d'absence de Monsieur Arnaud BOUDARD, IDTPE, chef du Service Développement Durable des Territoires, délégation est donnée Monsieur Claude BAILLY, IDTPE, adjoint au chef de Service Développement Durable des Territoires, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Madame MONTILLET Chrystelle (Ingénieur Territorial Principal), chef de la cellule Application du Droit des Sols, et à ses collaborateurs, Monsieur Alex SAINTE ROSE FANCHINE (SACDD), Monsieur Philippe BREGEAT (TSCDD), Monsieur Abdouroihamane MIRADJI (SACDD) et Madame Razafina DAROUECHE (SACDD), à l'effet de signer tous les courriers administratifs relatifs à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, code « 2 b 1 ».

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BEGON, IDPE, adjoint au chef du Service Appui aux Équipements Collectifs, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 5 a 1 ».

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc SAUTOT-VIAL, IAE, et à Monsieur Jean-François LE ROUX, IDIM, adjoints au chef du Service Environnement et Prévention des Risques, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 1 c 1 », « 2 d 1, 2 d 2, 2 d 4-1, 2 d 4-4, 2 d 3, 2 d 4-5, 2 d 6 et 2 d 7 », « 6 c 1 », « 7 a 1, 7 b 1 et 7 c 3 à 7 d 1 ».

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Michel LEHAY, ITPE, adjoint au chef du Service Infrastructures et Sécurité des Transports, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 3 a 1 », « 3 b 1 à 3 b 10 », « 3 c 1 à 3 c 5 », « 3 d 1 à 3 d 6 », « 3 e 1 à 3 e 3 », « 6 a 1 à 6 b 2 », « 6 d 1 », « 6 e 1 », « 7 b 2 à 7 b 3 » et « 8-1 à 8-6 ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de services de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, et lorsque l'article 2 ne prévoit pas de subdélégation aux adjoints, délégation de signature est donnée pour les décisions citées à l'article 2 à un autre chef de service visé par l'article 2 et désigné pour assurer officiellement l'intérim.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux chefs de service, adjoints des chefs de service, chefs de mission et chefs d'unité suivants pour l'octroi de congés, jours RTT et récupération des agents placés sous leur autorité :

- M. Thierry HOFFMANN, Secrétaire Général ;
- M. Arnaud BOUDARD, chef du Service Développement Durable des Territoires ;
- M. Christophe BEGON, adjoint au chef du Service Appui aux Équipements Collectifs ;
- M. Jean Michel LEHAY, adjoint au chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports
- Monsieur Marc SAUTOT-VIAL et monsieur Jean-François LE ROUX, adjoints au chef du Service Environnement et Prévention des Risques ;
- Mme Ankilati CHANFI, Secrétaire Général adjointe ;
- M. Stéphane RIVALLANT, chef de la mission Conseil en gestion et management ;
- M. Laurent BEAUMONT, responsable de l'unité Financement du Logement Social – SDDT ;
- M. André SAMUEL, responsable de l'unité Prospective et Développement du Territoire – SDDT ;
- Mme. Chrystelle MONTILLET, responsable de l'unité Application du Droit des Sols – SDDT ;
- M. Rija Eugène CLOCKERS, responsable de l'unité Gestion Foncière – SDDT ;
- Mme Anne CINGET, responsable de l'unité Projets Urbains Intégrés – SDDT ;
- M. Léocadie JALOUX, responsable de l'unité Constructions Bâtiments Publics Durables – scolaire premier degré (S1) – SAEC ;
- M. Gilles CHAUVANAUD, responsable de l'unité Constructions Bâtiments Publics Durables – scolaire second degré (S2) – SAEC ;
- M. Ihab ISMAIL, responsable de l'unité Appui aux Projets Environnementaux – SAEC ;
- Mme Mélanie GUILBAUD, responsable de l'unité Aménagement Opérationnel – SAEC
- M. Loic BLOND, responsable de l'unité Ingénierie Financière de Projet - SAEC;
- M. Simon PRADEAU, responsable de l'unité Police de l'Eau et de l'Environnement – SEPR ;
- M. Guillaume DECALF, responsable, de l'unité Biodiversité – SEPR ;
- Mme Charlotte MUCIG, responsable de l'unité Risques Naturels – SEPR ;

- Mme BEN HASSEN Floriane, responsable de l'unité Cellule de Veille Hydrologique – SEPR ;
- Mme Ylang CHEVALERAUD, responsable de l'unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau – SEPR ;
- M. Jean Noël MAZERE, responsable du Parc – SIST ;
- M. Ibrahim SALIM, responsable de l'unité Éducation et Sécurité Routière – SIST ;
- M. Pascal LI-TSOE, responsable de l'unité Subdivision Territoriale – SIST ;
- M. André PRIGENT, chef du centre d'exploitation de Petite -Terre – SIST ;
- M. Baharissoifa LIDI, chef du centre d'exploitation du Nord – SIST ;
- M. Yahaya SAID, chef du centre d'exploitation du Sud – SIST ;
- M. Andjilani BACAR, chef du centre d'exploitation du Centre – SIST ;
- M. Philippe PFROMMER, chef de l'unité Transports et Sûreté – SIST ;
- M. Stéphane HUET, responsable de l'unité Études et Travaux neufs – SIST ;
- M. Patrice MARON, responsable de l'atelier Informatique, Bureautique et Télécommunications – SG ;
- Mme Saloua ABAINE NAWAOUI, responsable de l'unité Formation et Concours – SG ;
- M. Oulmidine MIRADJI, responsable de l'unité Gestion Administrative et Financière des Ressources Humaines – SG ;
- M. El-Amine HOULAME, responsable de l'unité des Affaires Juridiques et contentieux – SG ;
- M. Laurent MWANGELU, responsable de l'unité Moyens Généraux et Logistique – SG ;
- M. Denis Philippe BELANGERE, responsable de l'unité Finances et Marchés Publics – SG.

Article 5 : Dans le cadre de l'arrêté SGAR susvisé, délégation de signature, afin de signer les actes suivants : les courriers de demande de pièces complémentaires, les attestations de complétude des dossiers de demande de subvention, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les certificats de paiement Chorus et les rapports de visite sur place, est donnée à :

- M. Loïc BLOND, chef de l'unité Ingénierie financière de projet,
- Mme Nejla FERSI, adjointe au chef de l'unité ingénierie financière de projet,
- M. Moukadassi MANSOUR, chef du pôle Europe de l'unité ingénierie financière de projet,
- Mme Daourina ABDALAH, instructrice au pôle Europe,
- Mme Soifia FIDAHOUSSEIN, instructrice au pôle Europe,

Et délégation de signature est donnée à :

- M. Christophe BEGON, adjoint au chef du Service Appui aux Équipements Collectifs, afin de signer les avis techniques des services.

Article 6 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2018-SG / DEAL / 195 du 18 septembre 2018

Article 7 : Le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 16 AVR. 2019

Le Directeur,



Joël DURANTON

Ampliations :

- Préfecture/bureau de la coordination
- Trésorerie Générale de Mayotte
- Direction DEAL/Secrétariat
- Chrono/SG/secrétariat
- Chrono/Délégation de signature/RH Gestionnaire
- Intéressés